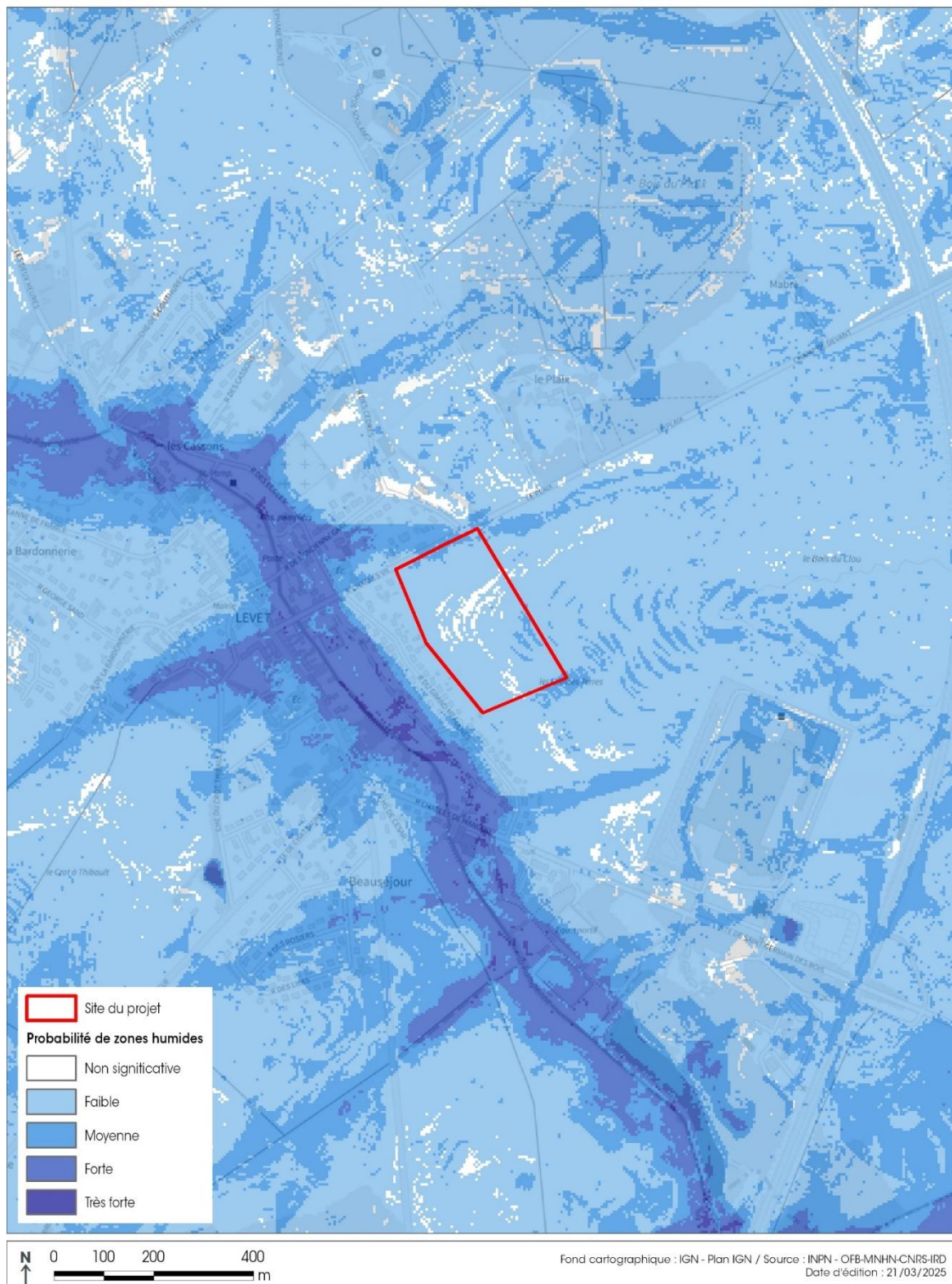


PRÉLOCALISATION DES ZONES HUMIDES



Annexe 11 : Liste des espèces végétales et animales recensées sur le site du projet

FLORE												
Bords de cultures/ Friches post-culturelles												
Nom scientifique	Nom français	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Européenne	Liste Rouge France	Liste Rouge Région	SCAP Région	P N A	T V B	ZNI EFF	EEE Région	Z H
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace, Pâquerette				LC	LC						
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule				LC	LC						
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte				LC	LC						
<i>Geranium</i> L., 1753	Géranium											
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine				LC	LC						
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille, Camomille sauvage, Matricaire déchirée					LC						
<i>Rumex</i> L., 1753	Patience, Rumex											
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire				LC	LC						
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit, Chicorée sauvage, Lastron											
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse				NA	NA						

Liste Rouge France ou Région : Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi-menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

SCAP Région : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat (1+) ; Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat / espèce ou habitat trop marginale (à rechercher) (1-) ; Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat (2+) ; Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat (2-) ; Réseau d'aires protégées satisfaisant (3).

Haies arbustives												
Nom scientifique	Nom français	Protection Nationale	Protection Régionale	Directive Européenne	Liste Rouge France	Liste Rouge Région	SCAP Région	P N A	T V B	ZNI EFF	EEE Région	Z H
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Anthrisque sylvestre, Cerfeuil des bois, Persil des bois				LC	LC						
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx, Mahonie à feuilles de houx, Faux houx, Épine-vinette à feuilles de houx				NA	NA					Obs	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle				LC	LC						
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier				LC	LC						
<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois, 1902	Cotonéaster de Franchet											
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne				LC	LC						
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque				LC	LC						
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron				LC	LC						
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun					LC						
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun, Houx				LC	LC						
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble, Laurier-sauce				LC	NA						
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère vraie, Coucou, Primevère officinale, Brérelle				LC	LC						
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier				LC	LC						
<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce											
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane, Viorne mancienne, Mancienne				LC	LC						
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne obier, Viorne aquatique, Boule-de-neige				LC	LC						
<i>Viola</i> L., 1753	Violette											

Liste Rouge France ou Région : Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi-menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

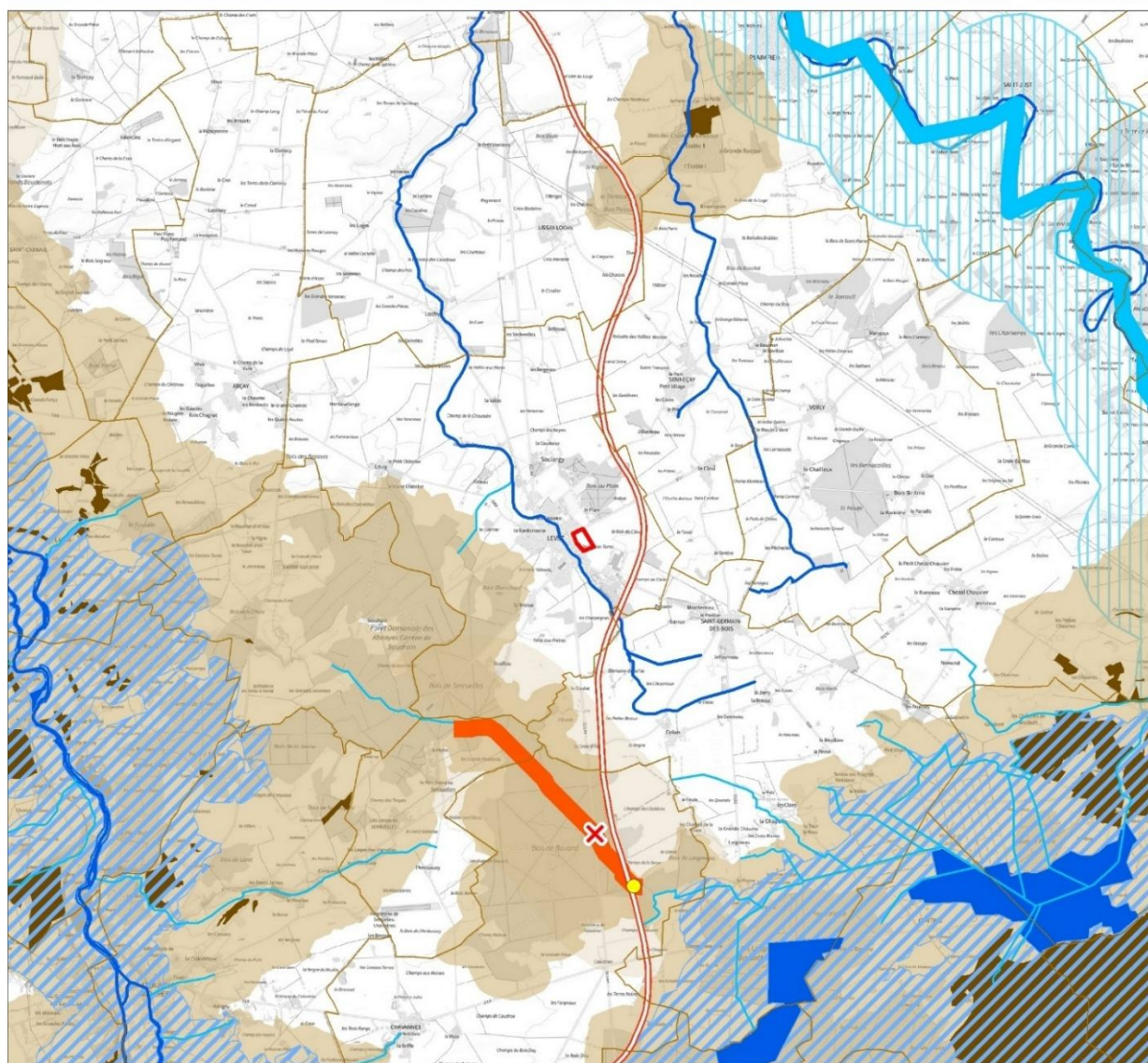
SCAP Région : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat (1+) ; Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat / espèce ou habitat trop marginale (à rechercher) (1-) ; Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat (2+) ; Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat (2-) ; Réseau d'aires protégées satisfaisant (3).

Faune										
Nom scientifique	Nom français	Protection Nationale	Directive Oiseaux	Liste Rouge nicheur France	Liste Rouge nicheur Région	Liste Rouge migrateur France	Liste Rouge hivernant France	SCAP Région	Comportement observé	Habitat de nidification potentielle dans le site
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	Art.3	-	LC	LC	NA	NA	-	Chasse	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	-	-	NT	NT	NA	LC	-	Nidification possible aux abords	Culture
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	Art.3	Ann. I	NT	-	-	NA	-	Transit	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art.3	-	VU	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	-
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art.3	-	VU	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-	LC	LC	NA	LC	-	Nidification possible aux abords	Haie
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Art.3	-	LC	LC	NA	-	-	Nidification possible aux abords	Haie
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art.3	-	LC	LC	NA	NA	-	Nidification possible	Haie
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Art.3	-	LC	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	Haie
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Art.3	-	LC	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Art.3	-	LC	LC	NA	-	-	Nidification possible aux abords	-
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Art.3	-	LC	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	-	-	LC	LC	NA	-	-	Nidification possible aux abords	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Art.3	-	LC	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	Haie
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-	LC	LC	NA	NA	-	Nidification possible aux abords	Haie

Liste Rouge France ou Région : Espèce disparue (RE) ; Espèce en danger critique d'extinction (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi-menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC) ; Données insuffisantes (DD) ; Non Applicable (NA).

SCAP Région : Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat (1+) ; Niveau d'insuffisance majeure (réseau d'aires protégées très insuffisant ou inexistant) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat / espèce ou habitat trop marginale (à rechercher) (1-) ; Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et bonne connaissance de l'espèce ou de l'habitat (2+) ; Niveau d'insuffisance modérée (réseau d'aires protégées à renforcer) et mauvais état de connaissance de l'espèce ou de l'habitat (2-) ; Réseau d'aires protégées satisfaisant (3).

SRCE RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE TOUTES SOUS TRAMES CONFONDUES



Site du projet

Départements

Limites communales

Autres cours d'eau

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides

Cours d'eau inscrits au SRCE

Sous-trames terrestres

Zone de corridors diffus à préciser localement

Milieux humides

Sous-trames terrestres

Corridors écologiques potentiels

A préserver

A remettre en bon état

Pelouses et lisières sèches sur sols calcaires

Milieux humides

Éléments reconnectants

Niveau 2

Intersections avec les infrastructures terrestres

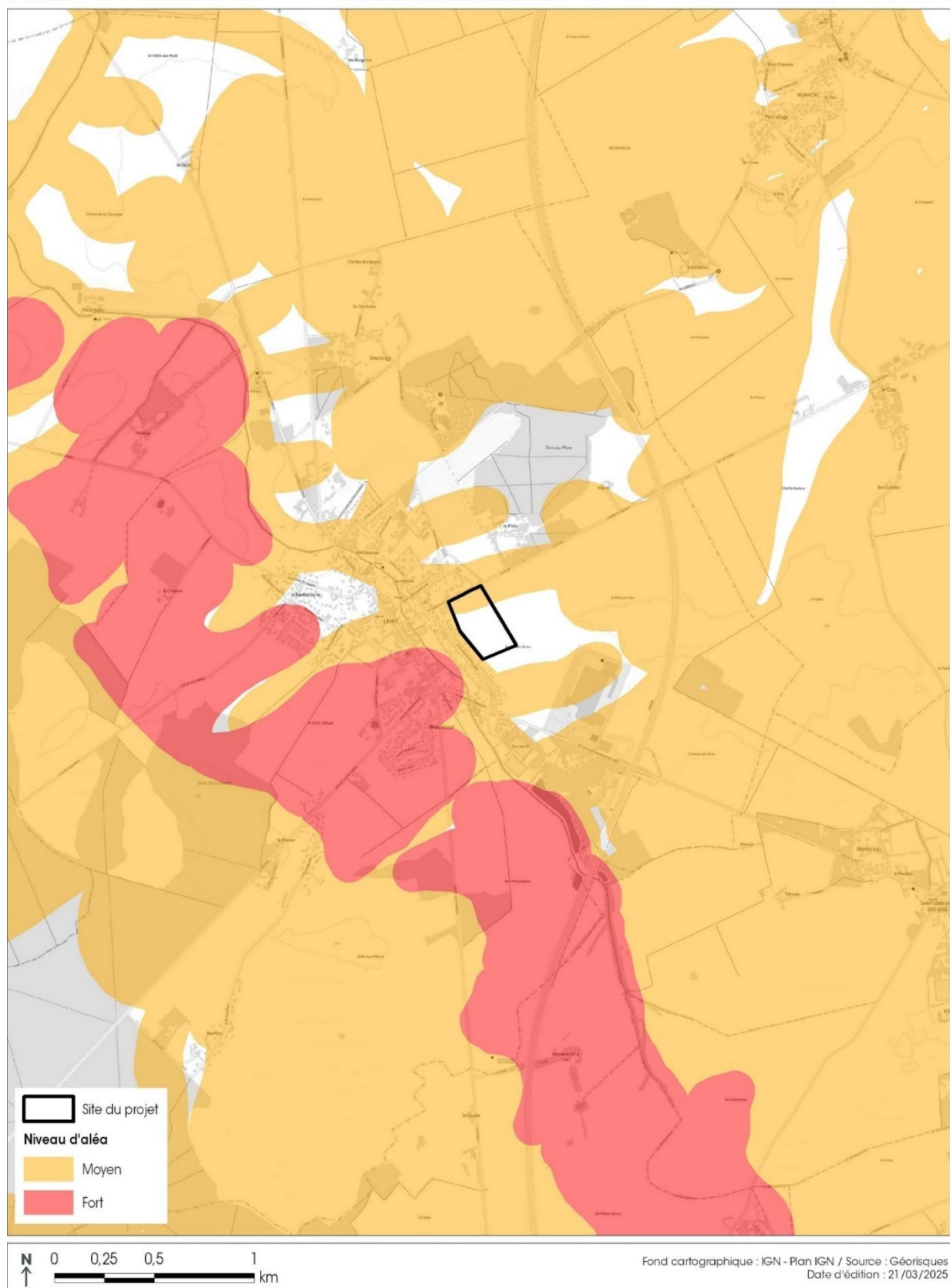
✕ Difficilement franchissables

✕ Moyennement franchissables

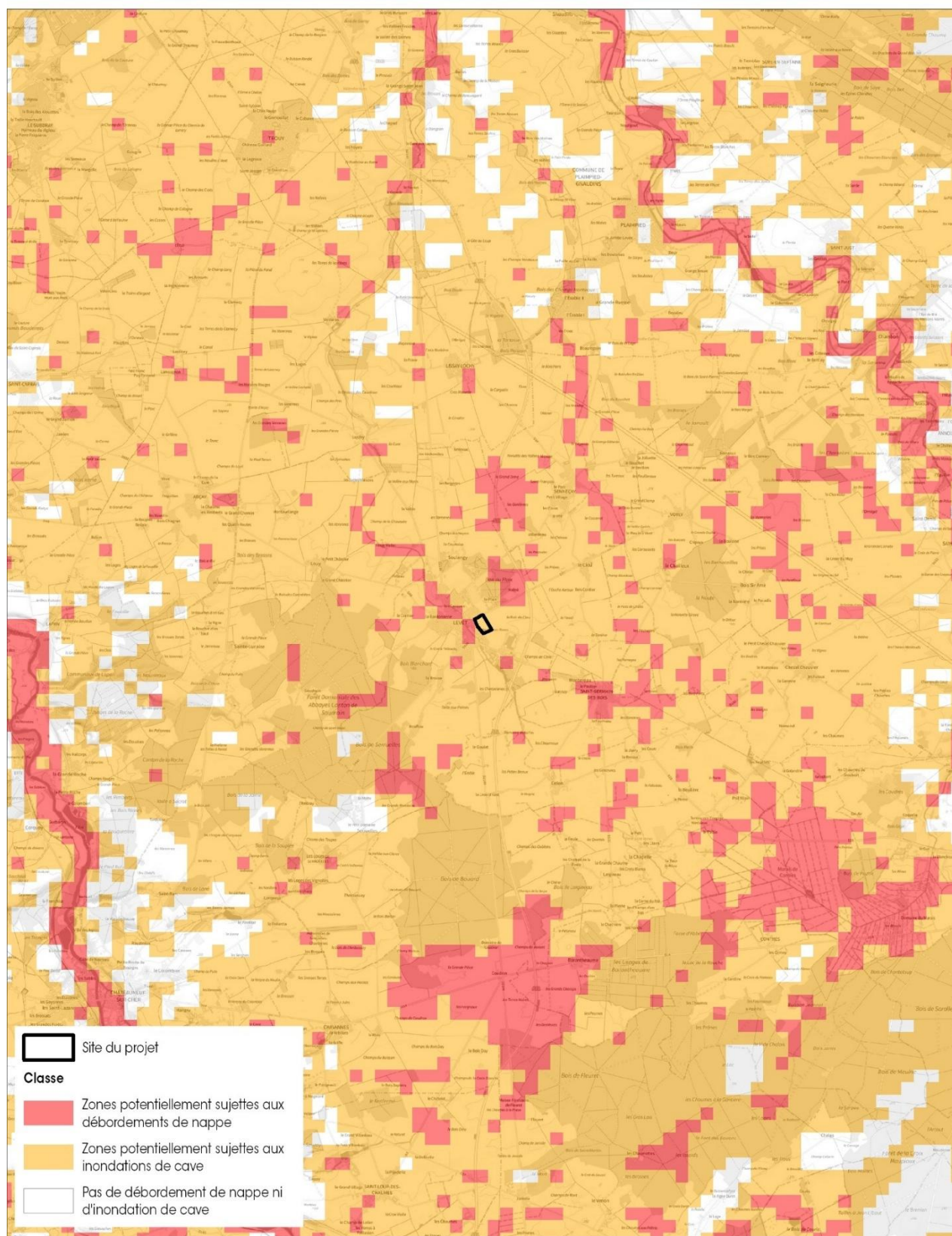
Éléments fragmentants majeurs



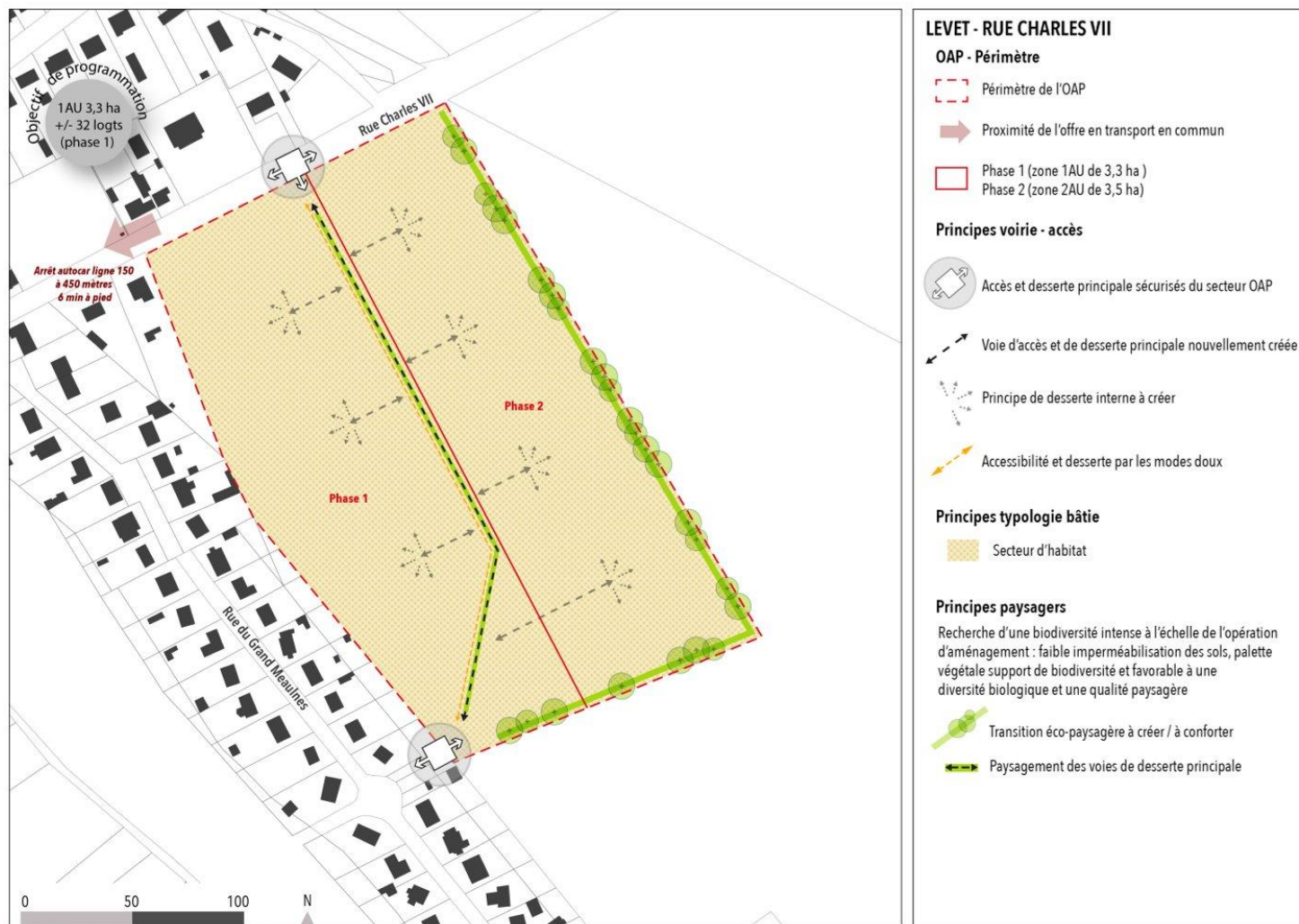
EXPOSITION AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPES



OAP DES BOURGS STRUCTURANTS - Levet



OAP DES BOURGS STRUCTURANTS - Levet

LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

DEPLACEMENT, ACCESSIBILITÉ, DESSERTE, STATIONNEMENT

Le réseau viaire interne se raccordera aux voies existantes (rue Charles VII et rue du Grand Meaulnes). L'accès automobile privilégiera le double sens. La localisation et le nombre des accès sur le schéma de l'OAP sont indicatifs.

Les points de raccordement avec la voirie existante satisferont aux objectifs :

- de sécurisation des entrées et des sorties des automobilistes et des usagers (piétons, cyclistes...),
- de réponse aux règles de sécurité et d'aménagement d'un accès en entrée de zone agglomérée (rue Charles VII).

La largeur des voies sera à proportionner et dimensionner en fonction de l'importance de l'opération et du nombre de logements desservis.

Le dimensionnement de l'emprise des chaussées créées dans le secteur OAP assurera sécurité, confort, et convivialité à tous les usagers (automobilistes, piétons, personnes à mobilité réduite...). L'accessibilité à l'arrêt de car TER par les modes doux depuis le secteur OAP sera à favoriser et à sécuriser.

Le stationnement résidentiel des automobiles et des deux-roues sera à prévoir de manière privilégiée en dehors de l'espace public. La réalisation des places de stationnement sur sol perméable sera recherchée.

QUALITÉS PAYSAGERES

Pour accompagner les nouvelles constructions dans le paysage, les lisières du secteur OAP intégreront une haie champêtre végétale. Cette haie maintiendra une transition éco-paysagère avec les espaces agricoles et répondra à la bonne inscription de l'opération dans le paysage d'entrée de bourg (rue Charles VII).

La gestion de l'eau sera intégrée dès la conception du plan d'aménagement afin de limiter les pressions urbaines sur le milieu et d'assurer une fonctionnalité de la trame bleue.

Le projet d'aménagement intégrera l'aléa lié au retrait – gonflement des argiles.

Le paysagement du site fera l'objet d'un traitement et d'une composition favorables à la biodiversité notamment par la plantation d'espèces végétales en port libre et présentant un couvre sol fonctionnel sur le plan biologique.

Les clôtures discrètes se fonderont dans le paysage et permettront le passage de la petite faune (la clôture cherchera à être végétale avant tout).

Les aménagements des voies de desserte principale veilleront à comporter, dès leur conception, un paysagement fonctionnel sur le plan écologique.

QUALITE DE LA COMPOSITION URBAINE, ARCHITECTURALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'aménagement veillera à développer un dialogue architectural et urbain avec les tissus bâtis résidentiels environnants. Le maintien de l'intimité des secteurs résidentiels existants aux abords du secteur OAP sera à rechercher.

La composition urbaine se présentera sous forme de maisons individuelles et/ou de maisons groupées.

Les projets seront ouverts aux formes d'architecture contemporain (de procédés constructifs, de volumétrie et notamment en toiture, de matériaux...) et seront motivés par la recherche d'une performance énergétique et environnementale (recours aux énergies renouvelables, végétalisation / récupération d'eaux pluviales en toiture...).

D'une manière générale, les plans de composition valoriseront l'orientation des façades (maximisation des apports solaires, éclairage des pièces de vie), et les préconisations architecturales encourageront la mise en œuvre de dispositifs de production d'énergie renouvelable (solaire, photovoltaïque, géothermie...).

L'ECHÉANCIER ET LES ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES

L'urbanisation de la zone comporte un échancier qui est précisé sur le schéma de l'OAP :

- Phase 1 d'une superficie d'environ 3,3 hectares au droit de la rue Charles VII,
- Phase 2 (classée en 2AU) d'une superficie d'environ 3,5 ha qui sera à connecter à la rue du Grand Meaulnes et à la voirie de la phase 1.

La destination du secteur sera à dominante résidentielle (cf. les dispositions indiquées dans le règlement de la zone font foi).

L'urbanisation de la zone participera à la diversification de l'offre en logements sur l'intercommunalité et de la commune. Le programme de logements comprendra environ 65 unités logements pour les 2 phases et contribuera à satisfaire aux besoins des catégories de ménages en demande d'accession ou de location, libre ou aidée. La programmation se répartit comme suit : environ 32 logements pour la phase 1 et environ 35 lots pour la phase 2.

L'ouverture à l'urbanisation pourra se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble, à condition que l'aménagement d'une partie ne compromette pas la réalisation de l'ensemble, tant pour les orientations d'aménagement que pour la programmation en logements.

Le programme comprendra notamment :

- une offre de logements,
- un paysagement des lisières du secteur OAP (transition paysagère),
- l'aménagement d'accès et de desserte automobile du secteur OAP et le paysagement des voies de desserte principale du secteur OAP, l'aménagement d'un cheminement réservé aux modes doux.